

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2017

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2017**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêté au 31 Mars 2017.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 MARS 2017, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 48,61 % de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société «ATTIJARI PLACEMENTS SICAV» emploie 26,64 % de son actif en titres émis par la société « U.A.D.H », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « **ATTIJARI PLACEMENTS SICAV** » arrêtés au 31 Mars 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2017.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes :

1/ Comme indiqué dans la note aux états financiers n° **4-3**, la société « **ATTIJARI PLACEMENT SICAV** » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. En conséquence, le Conseil d'administration réuni le 21 Avril 2017 a décidé la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 23 Mai 2017, en vue de l'ouverture de la phase de liquidation de la société.

2/ Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° **4-4** dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, la charge encourue par la société « **ATTIJARI PLACEMENT SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 5 264 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, le 08 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 31/03/2017
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/03/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	336 023	3 917 757	448 487
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		336 023	3 249 716	448 487
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	668 041	-
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		317 805	995 432	263 627
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-10	317 805	995 432	263 627
AC 3 - Créances d'exploitation		-	997	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		653 827	4 914 186	712 114
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	4 351	22 068	4 345
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	88 436	100 507	91 141
TOTAL PASSIF		92 787	122 575	95 486
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-4	559 566	4 750 038	610 930
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	1 474	41 573	5 698
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		5 698	54 162	-
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		-4 224	-12 589	5 698
ACTIF NET		561 041	4 791 611	616 629
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		653 827	4 914 186	712 114

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017
(Unité : en Dinars)

	Notes	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	-	3 270	110 034
a - Dividendes		-	-	94 985
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	3 270	15 049
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	1 215	8 061	35 121
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 215	11 332	145 156
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-2 447	-20 158	-59 848
REVENU NET DES PLACEMENTS		-1 233	-8 826	85 307
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	-2 992	-3 763	-15 126
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 224	-12 589	70 181
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-64 483
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-4 224	-12 589	5 698
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	64 483
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-33 558	-242 210	-578 082
* +/- values réalisées sur cession des titres		-17 474	228 173	374 722
* Frais de négociation de titres		-333	-4 817	-19 309
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-55 588	-31 443	-152 488

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2017
(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2017 au 31/03/2017	Période du 01/01/2016 au 31/03/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	-4 224	-12 589	70 181
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-33 558	-242 210	-578 082
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-17 474	228 173	374 722
d - Frais de négociation de titres	-333	-4 817	-19 309
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-54 160
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	-	-	1 385
* Capital	-	-	1 390
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-10
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	5
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	-	-	-4 001 163
* Capital	-	-	-4 174 694
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	238 020
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-64 489
* Droits de sortie	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-55 588	-31 443	-4 206 425
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	616 629	4 823 054	4 823 054
b - En fin de période	561 041	4 791 611	616 629
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	428	3 427	3 427
b - En fin de période	428	3 427	428
VALEUR LIQUIDATIVE	1 310,843	1 398,194	1 440,721
DIVIDENDE	0,000	0,000	15,804
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-9,01%	-0,65%	3,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31/03/2017

(Unité en Dinars)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2017, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2017, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/03/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017, à 336 023 Dinars contre 3 917 757 Dinars au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
Coût d'acquisition	454 469	3 652 985	533 375
- Actions et droits rattachés	427 722	2 766 368	504 579
- Titres OPCVM	26 747	232 382	28 796
- Obligations et valeurs assimilées	-	654 235	-
Plus ou moins values potentielles	-118 446	250 984	- 84 888
- Actions et droits rattachés	-118 758	248 221	-84 959
- Titres OPCVM	312	2 745	71
-Obligations et valeurs assimilées	-	18	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	-	13 788	-
Total	336 023	3 917 757	448 487

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres sont nuls pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, contre un montant de 3 270 Dinars pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Revenus des actions		-	86 933
- Revenus des Titres OPCVM		-	8051
- Revenus des Obligations et des valeurs assimilées		3 270	15049
Total		3270	110 034

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, à 1 215 Dinars contre 8 061 Dinars du 01/01/2016 au 31/03/2016, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant.

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Intérêts/ Compte courant	1 215	3375	15 303
-Intérêts / dépôt à terme	-	4686	19 818
- Intérêts / certificat de dépôt	-	-	-
Total	1 215	8 061	35 121

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/12/2016	
- Montant	610 930
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12
Souscriptions réalisées	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets sur le capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	- 33 558
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-17 474
- Frais de négociation de titres	-333
Capital au 31/03/2017	
- Montant	559 566
- Nombre de titres	428
- Nombre d'actionnaires	12

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	-4 224	-12 589	5 698
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	5 698	54 162	-
Total	1 474	41 573	5 698

Les sommes distribuables de l'exercice en cours et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Regul Souscription	Regul Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	-4 224	-	-	-4 224
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	5 698	-	-	5 698
Total	1 474	-	-	1 474

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017 à 4 351 Dinars contre 22 068 Dinars au 31/03/2016, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Gestionnaire	1 714	14 159	1710
- Dépositaire	2 637	7 909	2635
Total	4 351	22 068	4345

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017, à 88 436 Dinars contre un solde de 100 507 Dinars au 31/03/2016, détaillé comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	11 959	12 988	10454
- Dividende à payer exercice 1995	67	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13230	13 230	13230
- Dividende à payer exercice 1997	3828	3 828	3828
- Dividende à payer exercice 1998	3159	3 159	3159
- Dividende à payer exercice 1999	3585	3 585	3585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1078	1 078	1078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6210	6 210	6210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3375	3 375	3375

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Dividende à payer exercice 2008	134	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	221	221
- Dividende à payer exercice 2011	157	157	157
- Dividende à payer exercice 2012	129	129	129
- Dividende à payer exercice 2013	172	172	172
- Dividende à payer exercice 2014	159	296	159
- Dividende à payer exercice 2015	111	-	111
- CMF à payer	48	410	50
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	23 948	35 901	28254
- Contribution Conjoncturelle	1 298	-	-
- TCL à régulariser	13 477	13 477	13477
- Etat Impôt à payer	-	-	1201
Total	88 436	100 507	91 141

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, à 2 447 Dinars contre 20 158 Dinars pour la même période en 2016, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Rémunération du gestionnaire	1719	14 159	42 036
- Rémunération du dépositaire	728	5999	17 812
Total	2 447	20 158	59 848

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2017 au 31/03/2017, s'élèvent à 2 992 Dinars, contre 3 763 Dinars du 01/01/2016 au 31/03/2016, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire (CAC)	1 504	2 486	10 000
- Redevance CMF	146	1200	3 562
- Contribution Conjoncturelle	1 298	-	-
- Autres charges	41	25	73
- TCL	3	52	1491
Total	2 992	3763	15 126

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2017, à 317 805 Dinars contre 995 432 Dinars au 31/03/2016, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2017	31/03/2016	31/12/2016
- Avoirs en banque	314 884	180 275	254 292
- Sommes à l'encaissement	1 927	6 140	8 706
- Sommes à régler	-212	-49 062	-212
-Dépôt a terme	-	850 000	-
-Intérêt Courus /Dépôt a terme	-	4 686	-
- Intérêts courus /compte courant	1206	3 393	841
Total	317 805	995 432	263 627

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au 31/03/2017, s'élève à 1 719 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« ATTIJARI BANK » au 31/03/2017, s'élève à 728 Dinars TTC.

4- 3 Evénements postérieur à la clôture :

La société « ATTIJARI PLACEMENT SICAV » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. En conséquence, le Conseil d'administration réuni le 21 Avril 2017 a décidé la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le 23 Mai 2017, en vue de l'ouverture de la phase de liquidation de la société.

4- 4 Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **ATTIJARI PLACEMENT SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 5 264 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Annexe I

PORTEFEUILLE AU 31/03/2017 *(Unité : en Dinars Tunisiens)*

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/03/2017	%Actif	% Actif Net	%Capital Emis
Actions & Droits rattachés		427 721,860	308 963,473	47,255%	55,070%	
SOTRAPIL	4395	39 613,615	33 287,730	5,091%	5,933%	0,36%
SPDIT SICAF	6136	51 883,546	50 928,800	7,789%	9,078%	0,51%
TUNIS RE	5999	49 092,149	50 193,633	7,677%	8,947%	0,67%
UADH	44100	286 650,000	174 195,000	26,642%	31,049%	4,01%
DA 1/11 AIR LIQUIDE 2013	9	259,175	117,000	0,018%	0,021%	0,00%
DA 2/9 SIMPAR 2014	7	37,856	68,110	0,010%	0,012%	0,00%
DA 8/33 UBCI 2013	16	49,936	88,000	0,013%	0,016%	0,00%
DA1/5AIR LIQUIDE 2012	5	115,190	59,500	0,009%	0,011%	0,00%
DA1/8 SIMPAR 2012	1	2,793	7,000	0,001%	0,001%	0,00%
DA2/43 TUNISIE LEASING2015	22	17,600	18,700	0,003%	0,003%	0,00%
TITRES OPCVM		26 746,497	27 059,175	4,139%	4,823%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	261	26 746,497	27 059,175	4,139%	4,823%	0,02%
Total Général		454 468,357	336 022,648	51,393%	59,893%	